

**Collège Jean XXIII asbl**

***Next Stop***



***... your Future!***

**Key to lines**

- Bakerloo
- Central
- Circle
- District
- East London
- Hammersmith & City
- Jubilee
- New Cross Gate
- peak hours only
- peak hours and Sunday mornings

## **Table des matières**

1. Cadre légal de l'enseignement en immersion	P. 3
2. Principes de l'enseignement en immersion	P. 4
2.1 CLIL / EMILE	P. 4
2.2 Objectifs de l'immersion : les « 4 C »	P. 5
3. Immersion et projet d'établissement	P. 6
4. Profil d'élève pour l'enseignement en immersion	P. 8
5. Soutien des parents	P. 9
6. Place accordée au français et au néerlandais	P. 10
6.1 Le français	P. 10
6.2 Le néerlandais	P. 11
7. Evaluation de l'acquisition des objectifs	P. 11
7.1 Evaluation des objectifs linguistiques	P. 11
7.2 Evaluation des objectifs disciplinaires	P. 12
8. Soutien pédagogique	P. 13
9. Contenu du programme d'immersion	P. 13
10. Engagement de l'élève pour plusieurs années	P. 14
11. Procédure d'inscription	P. 15

## **1. Cadre légal de l'enseignement en immersion**

L'enseignement en immersion inclut le cours de langue de base (anglais : 4 périodes) et d'autres branches (excepté religion et français) pour un minimum de 8 heures et un maximum de 13 heures par semaine.

A Bruxelles, l'élève ne peut entrer en immersion en anglais qu'en 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire. Il ne peut y entrer par la suite que sous certaines conditions très particulières. Le choix de l'enseignement en immersion doit donc se réaliser obligatoirement lors de l'entrée en 3<sup>e</sup> année.

L'enseignement en immersion n'apporte pas de certification supplémentaire à l'élève qui l'aura fréquenté et n'est pas mentionné sur le diplôme d'enseignement secondaire supérieur, étant donné qu'il s'agit d'une méthode d'enseignement et non d'une option particulière.

Les disciplines prodiguées en immersion doivent se conformer aux référentiels et programmes d'application en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'existe pas de programme différent à suivre dans le cadre d'un cours d'immersion. Les compétences, savoirs et savoir-faire liés aux contenus de matière sont identiques à ceux du cours enseigné en français.

Le cadre légal impose également aux enseignants assurant les cours en immersion de répondre à un profil spécifique qui garantit leurs compétences disciplinaires et une connaissance approfondie la langue d'enseignement.

## 2. Principes de l'enseignement en immersion

### 2.1 CLIL/EMILE

Lorsque l'on parle d'enseignement en « immersion », il s'agit en réalité d'enseignement « CLIL / EMILE » :

<b>C</b> ontent and		<b>E</b> nseignement de
<b>L</b> anguage	=	<b>M</b> atière par l'
<b>I</b> ntegrated		<b>I</b> ntégration d'une
<b>L</b> earning		<b>L</b> angue
		<b>E</b> trangère

Dans ce type d'enseignement, la langue étrangère devient un VEHICULE, un support de communication de matières : on n'apprend pas « la langue pour la langue » mais « la langue pour servir le message, le sens, le contenu ».

La maîtrise progressive de la langue est facilitée et améliorée par l'apport de contenus en langue cible : Les élèves ayant suivi un enseignement en immersion atteignent un niveau de langue plus solide que les élèves n'ayant pas suivi d'enseignement en immersion.

## **2.2 Objectifs de l'immersion : les « 4 C »**

L'enseignement « en immersion » a pour but de développer quatre principes clés chez l'apprenant.

**1) Contenus** : l'élève progresse dans la construction de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés aux disciplines enseignées, en vue de l'acquisition des savoirs et compétences.

**2) Communication** : la langue est outil de communication, elle donne du sens à l'utilisation de la langue dans un contexte motivant et authentique. Cette méthode permet aux élèves d'utiliser directement leurs nouvelles compétences linguistiques, plutôt que de se concentrer d'abord sur l'apprentissage avant de passer à la pratique.

**3) Cognition** : l'enseignement en immersion constitue un défi cognitif pour les élèves : apprendre autrement, développer d'autres méthodes de réflexion, apprendre à s'autoévaluer.

**4) Culture/citoyenneté** : l'élève ne fait pas uniquement partie d'une classe ou d'une école, il fait également partie d'une société et par le biais de l'enseignement en immersion, il s'ouvre à d'autres cultures, à d'autres valeurs et apprend à les respecter.

### **3. Immersion et projet d'établissement**

L'enseignement en immersion s'inscrit naturellement dans les projets éducatifs et pédagogiques du Collège et le projet d'établissement.

Il s'inscrit dans quatre des cinq spécificités qui font l'identité du Collège.

- ✓ **Ouverture** à une découverte plus approfondie d'une langue, et par là, d'une culture et d'identités autres. En immersion plus particulièrement, la langue n'est pas apprise pour elle-même seulement, mais aussi et surtout comme outil d'une meilleure communication interpersonnelle. L'immersion, c'est aussi l'ouverture à d'autres façons d'apprendre, de vivre son rapport aux cours enseignés.
  
- ✓ **Responsabilisation** de l'élève par un choix personnel non obligatoire. L'élève pose ainsi, adolescent, un choix « adulte » à assumer par une implication personnelle spécifique.
  
- ✓ **Attention** à proposer aux élèves une autre manière d'apprendre, de se construire adulte. Attention à répondre ainsi à la diversité des élèves. L'immersion n'est pas une méthode réservée à une élite, mais une méthode ouverte à tous qui propose un autre rapport au savoir par la position immergée de l'élève par rapport à ce qu'il apprend.

L'immersion n'est pas réservée à des enfants de familles favorisées socialement ou financièrement : il n'est pas nécessaire de payer des cours particuliers, des stages préparatoires ou compensatoires. L'enseignement en immersion est par essence centré sur l'élève et attentif au respect des rythmes et de la bonne compréhension. Cette attention se traduira dans les moyens de soutien aux élèves que développera le Collège suivant sa tradition bien affirmée.

- ✓ **Exigences** par le choix personnel d'un parcours pédagogique aux exigences plus pointues. Exigences pertinentes parce qu'elles s'expliquent par les objectifs poursuivis et les bénéfices retirés. Ce choix s'inscrit dans le souci de **modernité** du Collège en proposant une formation en adéquation avec les réalités d'un environnement de plus en plus international, métissé et multiculturel. L'expérience acquise au Collège par l'accueil d'élèves étrangers en immersion linguistique en français peut ainsi être offerte à des élèves francophones ou non vis-à-vis de la langue anglaise. L'organisation des groupes d'élèves en immersion veillera, comme l'organisation des options et des classes, à ne pas catégoriser les élèves et à ne pas les stigmatiser les uns par rapport aux autres. Proposer l'immersion en anglais s'inscrit en continuité avec les choix opérés par le passé : depuis 1998, tous les élèves du Collège suivent obligatoirement l'option anglais 4h, depuis 2009 les élèves inscrits en 5<sup>e</sup> année de transition général vivent un séjour d'une semaine en immersion linguistique en Angleterre.

## **4. Profil d'élève pour l'enseignement en immersion**

### ***L'élève candidat pour l'immersion...***

**... ne doit pas forcément être un élève brillant** : ce type d'enseignement convient aussi très bien à des élèves qui préfèrent la pratique et le concret à la théorie, ou à des élèves peu motivés par le côté trop éloigné de la réalité de l'enseignement.

**... ne doit pas forcément être doué pour les langues** : le but n'est pas de sortir de l'école avec un diplôme de maîtrise approfondie de l'anglais, mais d'être capable de communiquer *plus efficacement*. Les élèves seront « boostés » par le bain linguistique et en tireront d'autant plus de bénéfices.

**... ne doit pas avoir de connaissance antérieure de l'anglais** : *on part de zéro* ! Si certains élèves en classe auront déjà sans doute une certaine connaissance de l'anglais, ils seront un moteur pour la classe et ne pénaliseront pas les élèves qui partent de zéro, bien au contraire : ils pourront les soutenir et les faire évoluer plus rapidement.

**... ne doit pas forcément avoir des parents maîtrisant l'anglais.**

### ***Mais il/elle doit...***

**... être motivé et faire son choix pour lui-même**, pas pour faire plaisir à la famille ou pour faire comme son copain/copine,...

**... avoir mûrement réfléchi son projet**, en avoir discuté en famille et avec ses enseignants.



**... être prêt à s'investir, à donner plus de lui-même, à se dépasser, être curieux, ouvert,** et faire en sorte que les études soient prioritaires.

**... accepter d'être dans des situations d'inconfort, être prêt à tester** d'autres manières d'apprendre, d'étudier, de comprendre.

**... être capable de se concentrer.**

**... ne pas rencontrer de difficultés d'apprentissage** la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, les troubles de l'attention, ... peuvent constituer un *handicap à l'enseignement en immersion.*

## **5. Soutien des parents**

Au-delà d'un désir tout naturel du parent de convaincre son enfant, il est essentiel qu'après cette phase de réflexion en famille, le choix final de l'immersion soit le choix du jeune, et pas seulement celui des parents, qui auront aidé à peser le pour et le contre d'un tel projet.

Un jeune qui se lance dans l'immersion par obligation ou pour faire plaisir à ses parents, sans en comprendre l'intérêt ou le désirer au fond de soi-même, risque de rapidement décrocher et se décourager.

Cette phase de réflexion nécessaire est l'occasion d'engager un dialogue avec son enfant, au cours duquel plusieurs aspects seront abordés : comment améliorer son organisation, comment combiner sports ou activités extra-scolaires et investissement scolaire etc... Avant de se lancer, il est souhaitable d'établir des lignes de conduite à tenir, le cadre dans lequel le projet pourra aboutir.

Une fois le choix posé et l'enfant engagé dans son projet d'immersion, le rôle des parents reste toujours aussi essentiel. Rester attentif, à l'écoute, veiller à maintenir le cadre établi et encourager l'enfant l'aidera à prendre confiance en lui progressivement, à mieux gérer son stress face à l'inconnu et à ne pas baisser les bras devant les difficultés.

## **6. Place accordée au français et au néerlandais**

Existe-t-il un risque de développement plus lent, voire d'une perte dans la maîtrise des autres langues ?

### **6.1 Le français**

Il n'existe aucune intention de réduire les exigences de maîtrise de la langue française dans le cadre de l'enseignement en immersion. Au contraire, grâce à la perception accrue des langues que l'enseignement en immersion apporte, les élèves ont plutôt tendance à s'améliorer dans leur langue maternelle.

Par ailleurs, le français restant la langue véhiculée dans la majorité des cours et dans l'environnement scolaire de l'élève, la perte de maîtrise est nulle.

S'il est vrai qu'un *vocabulaire français très spécifique* ne sera pas appris dans les branches enseignées en immersion, **il ne faut pas s'en inquiéter**. En réalité, l'enseignement en immersion permet à l'apprenant d'assimiler avant tout les **CONCEPTS**. Une fois qu'un concept, qu'une idée est acquise, et le mot intégré en anglais, il sera très facile par la suite si le besoin s'en fait sentir, d'y associer un autre mot dans une autre langue.

## **6.2 Le néerlandais**

Le développement des facultés cognitives et linguistiques de l'élève en immersion, influence positivement l'apprentissage d'une autre langue. D'autre part, la perception plus accrue des différences culturelles, la curiosité et la tolérance à l'autre développées dans le cadre de l'enseignement en immersion, favorisent l'intérêt de ces jeunes pour le néerlandais.

## **7. Evaluation de l'acquisition des objectifs**

### **7.1 Evaluation des objectifs linguistiques**

Evaluation formative<sup>1</sup>

L'apprentissage de la langue n'étant pas uniquement l'affaire du cours d'anglais, les professeurs de toutes les branches enseignées en immersion stimuleront l'élève dans son perfectionnement linguistique en produisant une évaluation formative qui donnera à l'élève une indication motivante de ses acquis, de ses progrès et des efforts à fournir pour arriver aux objectifs finaux.

Les élèves suivant l'enseignement en immersion progressent plus vite et de manière plus rapide dans l'apprentissage de la langue.

Évaluation certificative<sup>2</sup>

L'évaluation certificative du niveau de maîtrise de l'anglais est faite dans le seul cadre du cours d'anglais.

---

<sup>1</sup> Evaluation formative : évaluation dont le seul objectif est de communiquer les erreurs faites par l'élève.

<sup>2</sup> Evaluation certificative : évaluation qui a pour but de produire une note qui servira à certifier l'élève.

## **7.2 Evaluation des objectifs disciplinaires**

Toutes les évaluations et les examens dans les branches enseignées en immersion se font en anglais, à l'exception des évaluations externes qui seront réalisées en français.

Mise à part la langue utilisée pour l'évaluation, la méthode d'enseignement en immersion ne modifie en rien les objectifs de compétences disciplinaires préconisés par les programmes officiels de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Ces objectifs sont décrits par degré, l'élève disposant de deux années pour maîtriser les différentes compétences disciplinaires. En immersion, les rythmes d'apprentissage sont plus lents au cours de la première année, mais les élèves rattrapent le retard au cours de la deuxième année, et sont capables de présenter les examens de fin de degré sans aucune lacune.

Dans un premier temps, lorsque la maîtrise de la langue est encore fortement déficiente chez l'élève, les évaluations seront adaptées afin de minimiser l'impact du facteur langue et s'assurer malgré tout de la bonne compréhension des contenus : tests en choix multiples, visualisations,...

Un élève dont la maîtrise de la langue reste faible, mais suffisante pour faire preuve d'une maîtrise des compétences requises dans les branches enseignées en immersion, ne risque pas d'échouer à cause du seul niveau de langue plus faible. Le redoublement, n'est envisagé que dans le cas où le conseil de classe estime que l'élève n'a pas suffisamment acquis les compétences requises dans les matières enseignées.

## **8. Soutien pédagogique**

Le Collège est réputé pour l'attention particulière accordée au suivi individualisé des difficultés des élèves ; en attestent, les nombreuses heures de remédiations organisées dans quasi chaque branche, ainsi que les heures allouées à l'ATPE (Accompagnement au Travail Personnel de l'Elève) via l'Espace de Soutien et assurées par des professeurs formés en gestion mentale notamment.

L'élève en difficulté ou en questionnement, pourra se tourner vers les propositions de suivi déjà existantes et efficaces.

Le Collège ajuste en permanence la manière de proposer une aide spécifique la mieux ajustée aux élèves de l'enseignement en immersion.

## **9. Contenu du programme d'immersion**

Cours d'anglais en immersion et deux ou trois autres branches de cours généraux en immersion (sciences, mathématiques, géographie, histoire).

Les branches en immersion ne sont pas laissées au choix de l'élève.

Le choix de l'immersion est combinable avec n'importe quel choix d'options.

Il est possible qu'un cours enseigné en immersion au deuxième degré ne soit pas enseigné en immersion au troisième degré et inversement.

## **10. Engagement de l'élève pour plusieurs années**

Durant la première année en immersion, il n'est pas rare que certains élèves paniquent, se découragent et souhaitent quitter les cours prodigués en immersion. Ceci est un phénomène normal, lié au processus inhérent à l'apprentissage en immersion.

**Une année complète, voire deux**, est bien nécessaire avant de se risquer à une première évaluation de l'efficacité de la méthode immersive sur un élève. Les jeunes seront encouragés à maintenir leurs efforts car c'est bien souvent au cours de la deuxième année que les premiers résultats se font ressentir et que l'élève commence à se sentir plus à l'aise.

Dès lors, les élèves **n'auront pas la possibilité** de quitter l'enseignement en immersion **avant la fin du deuxième degré sauf avis contraire du conseil de classe à la fin de la première année d'immersion** qui estimerait que les difficultés liées à la langue entravent sérieusement l'apprentissage de l'élève.

## **11. Procédure d'inscription**

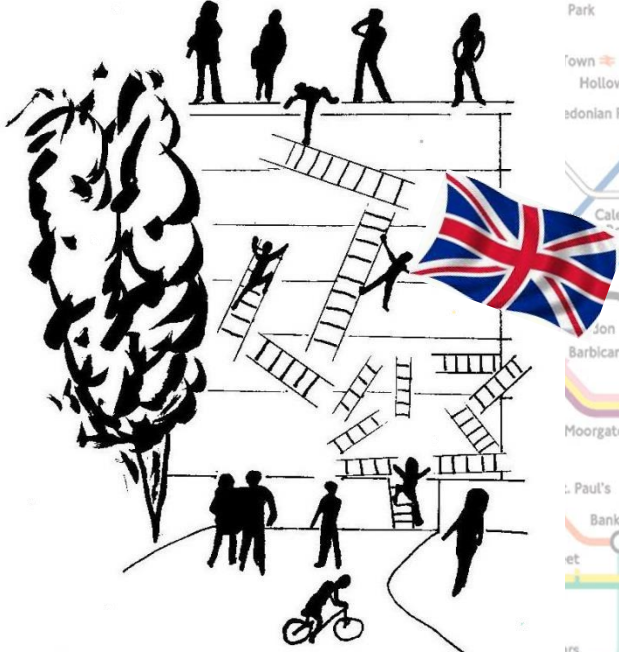
Le Collège a décidé d'organiser l'enseignement en immersion pour deux groupes d'élèves (50 élèves) partagés sur trois à quatre classes. Les demandes pour entrer dans la filière immersion seront **enregistrées dans un ordre chronologique strict**, selon les modalités du document « Procédure d'inscription en immersion 2020 », par la remise du document « demande de réinscription spécifique à l'année scolaire suivante ».

S'il y a plus de demandes que de places disponibles, une liste d'attente sera créée.

Les élèves ayant réalisé une demande d'inscription dans l'enseignement en immersion et pour lesquels cela pourrait représenter des difficultés, seront invités à approfondir leur choix avec un membre de l'équipe éducative après l'avis du conseil de classe de Pâques.

Cette rencontre sera l'occasion de sensibiliser les élèves et/ou les parents sur un éventuel profil personnel moins adapté au projet d'enseignement en immersion (élève très dyslexique ou dysorthographique, par exemple) et de faire le point sur les méthodes de travail, les capacités de concentration, ...

**Le dépassement de soi.**



**L'ouverture aux autres**



**Collège Jean XXIII asbl**  
**Enseignement secondaire**  
**Boulevard de la Woluwe 22**  
**1150 Woluwe-Saint-Pierre**  
**02.771.01.78**  
**[www.jean23.be](http://www.jean23.be)**



**Key to lines**

Bakerloo	Central	Circle	District	East London	Hammersmith & City
peak hours only	peak hours and Sunday mornings				